

Compte rendu de la séance du 22 mars 2016

Date de la convocation: 17/03/2016

L'an deux mille seize et le vingt deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MICHEL

Présents : Alain MICHEL, Emile BADIH, Jérémie BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL, Thomas MINI, Christine MARCELLIN, Nicolas WIERZBINSKI

Représentés: Denis PICHON (excusé)

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Laëtitia COLLET

Ordre du jour:

Budget CCAS :

- Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats
- Vote du budget CCAS

-
- Les jardins des Auches
 - Concert de l'été
 - Titularisation de l'agent intervenant en comptabilité
 - Syndic Jussel
 - Remboursement de la facture de Lafaille par Carrosserie Vincent
-

Budget de l'Eau et de l'Assainissement :

- Païement d'une facture Aqu'Ter avant le vote du budget
- Assainissement Les Barneauds/La Crotte/La Rouvière
- Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats
- Vote des tarifs
- Vote du budget

Budget du Transport :

- Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion
 - Affectation des résultats
 - Délibération durée d'amortissement du bus
 - Vote du budget
-

- Délibération pour demandes de subventions des 3 logements paille aux Auches

La séance est ouverte sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.

M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représenté le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

1- Budget CCAS :

Vote des comptes administratifs 2015 et approbation des comptes de gestion 2015

Le CCAS, réuni sous la présidence de M Alain MICHEL, maire de Piégut, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M Alain MICHEL maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de crédit de l'exercice concerné et le compte administratif.

1-Le compte administratif peut se résumer ainsi :

* compte administratif budget ccas : excédent de 384,50 Euros

Les membres du CCAS :

2- constatent aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3-reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M Alain MICHEL maire étant sorti de la salle au moment du vote, les membres du CCAS, à 3 voix pour et 1 abstention, ont voté le compte administratif du budget CCAS et approuvé le compte de gestion de ce même budget à 3 voix pour et 1 contre.

-Affectation des résultats:

Le CCAS réuni sous la présidence de M Alain MICHEL Maire:

- au vue du compte administratif 2015 dressé par le CCAS et du compte de gestion

- après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- après avoir pris connaissance de la délibération approuvant le compte de gestion et votant le compte administratif pour l'année 2015

- prend acte de la présentation du compte administratif et du compte de gestion et en affecte les résultats sur le budget CCAS 2016 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement résultat définitif : 84€99

Le CCAS :

-constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

-reconnait la sincérité des restes à réaliser

-arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à 4 voix pour et 1 abstention

-Vote du budget CCAS:

M le Maire présente au CCAS le Budget 2016 :

Fonctionnement équilibré en dépenses et en recette pour : 500 Euros

Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour : 0 Euros

Après avoir délibéré, le CCAS a adopté à 4 voix pour et 1 abstention ce budget .

2-Jardins potagers des Auches

M le Maire présente les 5 demandes de jardins potagers aux Auches dont 1 demande pour 2 jardins.
Le conseil municipal accorde la location des ces jardins aux demandeurs.

3-Concert de l'été

Mme Kuentz 1ère adjointe demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord sur le principe de renouveler le concert de l'été via l'OIT de La motte du Caire.

Le conseil municipal à 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention, décide de renouveler cette manifestation.

4-Titularisation de l'agent en charge de la comptabilité

M le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de l'agent en charge de la comptabilité se termine en mai 2016.

Il propose de titulariser cet agent.

Le conseil municipal demande à ce qu'un point soit fait sur les heures de travail en secrétariat de mairie et sur l'ampleur des tâches avant de se prononcer et reporte cette décision au prochain conseil municipal.

5-Courrier du Syndic de Jussel

M le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie en provenance du Syndic de Jussel concernant la voirie de ce hameau.

M Badih 3ème adjoint est chargé de prendre contact avec l'entreprise retenue pour ces travaux afin de préciser sur place les travaux nécessaires.

6-Remboursement en partie d'une facture de transport Lafaille par Carrosserie Vincent

D 2016 013)

M le Maire rappelle au conseil municipal que suite à une panne du bus scolaire en septembre, bus acheté fin aout, il a fallu faire appel à l'entreprise Lafaille au pied levé, pour le transport sur le collège de Tallard et sur le regroupement scolaire Piégut Venterol, du 2/09 au 18/09 inclus, pour 6250 €TTC. Il rappelle les éléments suivants :

-date achat du bus (au prix de 45 600€TTC) : 18/08/2015 réception du bus le vendredi 28 aout à gap

-date de panne : mercredi 2 sept, le bus a servi uniquement le jour de la rentrée

-date de prise en charge à Piégut par la Carrosserie Vincent pour la réparation : lundi 7 septembre

-date de récupération du bus mercredi 16 septembre, le chauffeur a dû aller le chercher, la carrosserie Vincent a payé la réparation

M le Maire a demandé à Maître Rouanet de mettre en demeure la Carrosserie Vincent de rembourser une partie de cette facture, un accord a été obtenu par l'avocat pour un remboursement à hauteur de 4500 €TTC.

M le Maire demande au conseil municipal de délibérer au sujet de ce remboursement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter ce remboursement de 4500€TTC de la Carrosserie Vincent tel que l'a exposé M le Maire.

7-Paiement d'une facture Aqu'Ter avant vote du budget eau assainissement 2016 (D 2016-012)

M le Maire informe le conseil municipal qu'une facture du bureau d'études Aqu'Ter est parvenu en mairie, elle correspond à l'étude d' avant projet sommaire sur les différents scénarios possibles pour l'assainissement des hameaux situés en bas de la commune : Les Barneauds, La Crotte, La Rouvière. Cette facture s'élève à 720 €TTC.

M le Maire propose au conseil municipal de régler cette facture avant le vote du budget eau assainissement 2016, opération 23 frais étude pour l'assainissement article 2031 étude .

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents de régler cette facture avant le vote du budget eau assainissement 2016, et autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

8-Budget de l'Eau et de l'Assainissement :

Assainissement Les Barneauds/La Crotte/La Rouvière :

Un devis pour l'étude de l'assainissement de ces hameaux a été remis en mairie par l'entreprise Aqu'Ter pour un montant de 2640 €TTC.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'accepter ce devis et de faire réaliser cette étude par Aqu'Ter.

Vote des tarifs:

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de conserver les mêmes tarifs que l'année précédente :

12€HT pour l'eau potable

37€HT pour l'assainissement collectif

300€ pour le branchement aux réseaux eau et assainissement

Vote des comptes administratifs 2015 et approbation des comptes de gestion 2015

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain MICHEL, maire de Piégut, délibère sur les comptes administratifs de l'exercice 2015, dressés par M Alain MICHEL maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de crédit de l'exercice concerné et les comptes administratifs.

1-Les comptes administratifs peuvent se résumer ainsi :

* compte administratif budget eau assainissement: excédent de 7 713,72 €

Le conseil municipal :

2- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe les identités des valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3-reconnait la sincérité des restes à réaliser

4-arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M Alain MICHEL maire étant sorti de la salle au moment du vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés a voté les comptes administratifs du budget eau assainissement à 9 voix pour et approuvé les comptes de gestion de ce même budget.

Affectation des résultats

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Alain MICHEL Maire:

- au vue des comptes administratifs 2015 dressés par l'équipe municipale et des comptes de gestion
- après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- après avoir pris connaissance de la délibération n° D2016-15 approuvant les comptes de gestion et votant les comptes administratifs pour l'année 2015
- prend acte de la présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion et en affecte les résultats sur le budget eau assainissement 2016 de la manière suivante :

Déficit résultat définitif : 91973,42 €

Le conseil municipal :

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote du budget eau et assainissement 2016

M le Maire donne la parole à Mme Adèle KUENTZ pour présenter au Conseil Municipal le Budget Eau assainissement 2016 :

Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes pour : 174 510 Euros

Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour : 449 341 Euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal a adopté ce budget à l'unanimité des membres présents et représentés.

9-Budget du Transport :

Vote des comptes administratifs 2015 et approbation des comptes de gestion 2015

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain MICHEL, maire de Piégut, délibère sur les comptes administratifs de l'exercice 2015, dressés par M Alain MICHEL maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de crédit de l'exercice concerné et les comptes administratifs.

1-Les comptes administratifs peuvent se résumer ainsi :

* compte administratif budget transport : excédent de 15 258,30 Euros

Le conseil municipal :

2- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe les identités des valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3-reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4-arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M Alain MICHEL maire étant sorti de la salle au moment du vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés a voté les comptes administratifs du budget transport et approuvé les comptes de gestion de ces mêmes budgets.

Affectation des résultats

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Alain MICHEL Maire:

- au vue des comptes administratifs 2015 dressés par l'équipe municipale et des comptes de gestion
- après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- après avoir pris connaissance de la délibération n° D2016-15 approuvant les comptes de gestion et votant les comptes administratifs pour l'année 2015
- prend acte de la présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion et en affecte les résultats sur le budget transport 2016 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement résultat définitif : 2 257,54 €

Le conseil municipal :

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Amortissement du bus scolaire

M le Maire rappelle au conseil municipal l'achat du bus scolaire en 2015.

Cette acquisition s'amortit, et il convient de délibérer sur la durée d'amortissement de ce bien, conformément à l'instruction codificatrice M14, et les textes de mise en oeuvre de la réforme M14 au 1er janvier 2016.

Mme la perceptrice conseille une durée entre 4 et 8 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer la durée d'amortissement du bus scolaire à 6 ans et précise que cet amortissement est linéaire et qu'il sera calculé à partir de 2016, année suivant sa mise en service.

Vote du budget transport 2016

M le Maire donne la parole à Mme Adèle KUENTZ pour présenter au Conseil Municipal le Budget Transport 2016 :

Fonctionnement équilibré en dépenses et en recette pour : 68 177,00 Euros

Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour : 19 334,00 Euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal a adopté ce budget à l'unanimité des membres présents et représentés.

10- Demandes de subventions pour le projet de construction de 3 logements locatifs communaux (D 2016 014)

M le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2015-082 prise le 7 décembre 2015 décidant de lancer le projet de construction de 3 logements locatifs communaux en paille porteuse aux Auches à Piégut.

Il les informe que 3 dossiers de subventions peuvent être déposés :

-CRET auprès du Conseil Régional

-PLAI auprès de la DDT

-Fond de Soutien à l'Investissement auprès de la Préfecture 04

Il propose le plan de financement suivant :

Coût Hors taxe de la Construction : 427 800 €HT
Coût Hors Taxe de l'Opération : 436 600 €HT
Coût TTC de l'Opération : 460 995 €TTC

Financement :

CRET (33%) :	144 000 €
Fond de Soutien à l'Investissement (40%):	174 640 €
Etat PLAI 8700 € par logement :	26 100 €
Autofinancement :	91 860 € + la TVA 24 395 €
soit un besoin de 116 000 € d'emprunt CDC à 2% sur 25 ans	
255 € restant à la charge de la commune	

Total Hors Taxe :	436 600 €
Total TTC :	460 995 €

M le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer sur la demande des subventions .
Le conseil municipal décide à 9 voix pour et 1 abstention de demander les subventions telles qu'exposées par M le Maire.

M le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer sur le plan de financement prévisionnel.
Le conseil municipal décide à 5 voix pour , 3 contre et 1 abstention (1 non votant) d'approuver le plan de financement tel qu'exposé par M le Maire.

Questions diverses :

-La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le vendredi 1er avril 2016 pour traiter le budget principal de la commune.

-Information sur la sortie de la commune de la CCPSP : M le Maire informe le conseil municipal qu'il va falloir redélibérer à la prochaine séance du conseil municipal sur la sortie de la commune de Piégut de la CCSP.

-Information PLU : le cabinet d'études à continuer à travailler sur la finalisation du PLU, des éléments sont parvenus en mairie qu'il va falloir traiter pour avancer.

-Fleurissement des jardinières : il sera fait de la même manière que les années précédentes.

-Irrigation : La mise en eau se fera début avril, tout est prêt.

-Point sur les TAP : Il est envisagé de demander pour la rentrée de septembre 2016 un créneau TAP sur le vendredi après-midi seulement pour une simplification de l'organisation des TAP.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire
Alain MICHEL

